

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 29 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, M.M AMIDEI, BERNARDI, COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M.M D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARY	à	M. CERVETTI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
Mme TOMI	à	M. COMBARET

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme CURCIO, M. ZUCCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	24
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 29 Avril 2010

Délibération N° 2010 /101

Travaux de réhabilitation du musée Fesch- Adoption du plan de financement.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'opération de restructuration du Musée Fesch doit s'achever cette année, la réouverture du musée est prévue en juin 2010.

La troisième et dernière phase de cette opération programmée au budget primitif 2010 consiste en :

- L'aménagement de la cour
- Des travaux complémentaires (travaux de garde corps sur l'escalier d'honneur, divers travaux de faïence, pose de stores, travaux sur le monte charges et l'ascenseur)
- Aménagement pour la présentation des œuvres, et différents meubles (menuiseries)
- Aménagement de l'accueil et de la boutique (menuiseries)
- Aménagement d'une cuisine pour les permanences des agents
- Achat de matériel de conservation
- Achat de matériel de sécurité
- Achat de matériel pour l'encaissement de la billetterie et boutique
- Achat de mobilier et de signalétique
- Mise en présentation des œuvres

Le coût global de ce programme pour la troisième phase de l'opération se chiffre à 721.945,79 € HT

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	721.945,79 € HT	
Participation CTC (40 % du montant HT)		288.778,32 €
Participation CG 2A (35 % du montant HT)		252.681,03 €
Part communale (calculée sur le montant HT)		180.486,44 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits en section investissement au Budget primitif 2010 :

En Dépenses :

Chapitre 21, Article 2184, pour les acquisitions de mobilier
Chapitre 23, Article 2313, pour les travaux

En Recettes :

- Chapitre 13, Article 1322
- Chapitre 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'approuver le programme de la troisième phase de restructuration du musée Fesch.**
- **D'adopter le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
APRES AVIS favorable de la commission municipale en date du 27 avril,

APPROUVE,
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme **de la troisième phase de restructuration du musée Fesch**, tel qu'exposé ci-dessus ainsi que le plan de financement établi comme suit :

	CTC	CG	Ville
	288.778,32 €	252.681,03 €	180.486,44 €
Montant du programme	721.945,79 € HT		

AUTORISE M. le MAIRE,

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2010.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI